

Date de la convocation : 20 octobre 2022  
Nombre de délégués en exercice : 66



**Etaient présents :**

Délégués titulaires :

Lydie ALTHAPÉ, Mohamed AMARA ,Muriel BAREILLE, François BAYROU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Michel BERNOS, Patrick BURON, Michel CAPERAN, Thierry CARRERE, Jean-Paul CASAUBON, Frédéric CLABÉ, Jean-Yves COURREGES, Jean-Marc DENAX, Bernard DUPONT, Francis ESCALÉ, Claude FERRATO, Marc GAIRIN, Nadia GRAMMONTIN, Jean LABOUR, Daniel LACRAMPE, Sandrine LAFARGUE, Jean-Yves LALANNE, Francis LANSALOT-MATRAS, Patrice LAURENT, Jean-Simon LEBLANC, Marlène LE DIEU DE VILLE, Xavier LEGRAND-FERRONNIERE Monique MOULAT, Marie-Claire NÉ, Jean-Louis PERES, Bernard PEYROULET, Valérie REVEL, Carine SARRIQUET, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA.

Délégués suppléants :

Charles PELANNE (a suppléé Isabelle LAHORE), Jeanine LAVIE-HOURCADE (a suppléé Philippe LALANNE), Jean LACOSTE (a suppléé Monique SEMAVOINE) Philippe LACROUX (a suppléé Jean-Marie BERCHON), Jean-Pierre GARROCCQ (a suppléé Fernand MARTIN).

**Etaient représentés :**

Martine RODRIGUEZ a donné pouvoir à Jean-Marc DENAX, Bertrand VERGEZ-PASCAL a donné pouvoir à Patrice LAURENT.

**Etaient excusés :**

Christelle BONNEMASON-CARRERE, Marie-Pierre CABANNE, Marc DUFAU, Emmanuel HANON, Claude LACOUR, Yves LARROUTURE, Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Michel OLIVÉ, Marc OXIBAR, Nicolas PATRIARCHE, Francis PEES, Christian PETCHOT-BACQUÉ, Josy POUEYTO, Valérie RAMEAU, Didier REY, Eric SAUBATTE, Marc SEGUIN, Alain TREPEU.

**Etaient absents :**

Henri BELLEGARDE, Katty BROGNOLI, Serge CASTAIGNAU, Didier LARRAZABAL, Jérôme MARBOT, Elisabeth MIQUEU.

Secrétaire de séance : Carine SARRIQUET

-----

**N° 8 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE PAYS DE  
BEARN ET L'ORCHESTRE DE PAU PAYS DE BEARN**

**Rapporteur : Muriel BAREILLE**

**Mesdames, Messieurs,**

L'Orchestre de Pau Pays de Béarn – El Camino est un Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) regroupant trois collectivités, la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, le Ville de Pau et le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques.

Ses missions reposent sur cinq piliers inscrits à ses statuts :

- La diffusion (orchestre symphonique, musique de chambre, orchestres de jeunes, chœur Orchestre de Pau Pays de Béarn) ;
- La création (commandes d'œuvres nouvelles en direction du tout public, du jeune public et des activités d'éducation artistique et culturelle, auprès des plus grands compositeurs et compositrices de notre temps et de celles et ceux du territoire) ;
- La transmission (médiation culturelle auprès des publics éloignés et empêchés, activités d'éducation artistique et culturelle en direction des scolaires de la maternelle à l'université) ;
- L'enseignement (école de musique El Camino, en lien avec la Philharmonie de Pars, 280 jeunes qui apprennent auprès des musiciens de l'Orchestre et sous la direction du directeur musical Fayçal Karoui) ;
- Participation active à l'attractivité et au rayonnement du territoire.

Ce dernier pilier constitue un des axes de développement territorial que l'Orchestre de Pau Pays de Béarn souhaite conforter avec le concours du Pays de Béarn. En effet, l'Orchestre souhaite proposer des formules de résidences d'artistes adaptables dans les territoires des intercommunalités membres du Pays de Béarn.

Ces formules peuvent répondre à des besoins de nature artistique (un chœur, un ensemble amateur par exemple), culturelle (un festival de poésie, un lieu patrimonial), éducative (école, collège) ou sanitaire et sociale (maisons de retraite). Sur le plan budgétaire, le coût de ces résidences est co-porté par l'intercommunalité invitante qui le souhaite et l'Orchestre sous forme de contrat de cession.

Cette formule a été expérimentée avec la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau en juin 2022, auprès du public petite enfance, des collégiens d'Arudy et Laruns et de l'école de musique intercommunale.

Pour pouvoir déployer ces formules dans l'ensemble du territoire béarnais, l'Orchestre de Pau Pays de Béarn propose de conventionner avec le Pays de Béarn pour organiser et coordonner ce déploiement auprès de ses membres.

**Au regard de ces éléments, il appartient au Conseil du Pays de Béarn de bien vouloir approuver l'engagement du Pays de Béarn à conventionner avec l'Etablissement Public de Coopération Culturelle « Orchestre de Pau Pays de Béarn – El Camino » pour le déploiement d'une offre territoriale de résidences d'artistes en Béarn.**

Conclusions adoptées à l'unanimité

Suivent les Signatures

Pour Extrait Conforme,

Le Président,

  
François BAYROU